



Divorce, pension, indemnité d'occupation

Par **schwartz**, le **06/01/2010** à **22:02**

Bonjour,

je suis séparé de mon épouse depuis un an, celle ci s'opposant au divorce.

nous sommes passés en non conciliation en avril 2009.

Il n'y a pas eu de faute.

Le juge a attribué la garde des enfants (4) à mon épouse, ainsi que la jouissance du domicile (maison 7 pièces) à titre honoreux, mais mon épouse refuse de me payer l'indemnité d'occupation. D'après les avocats, elle n'est pas tenue de me la verser mensuellement, ce peut être une indemnité forfaitaire à l'issue du divorce. Le montant de l'indemnité n'a pas été défini.

Je lui verse une pension alimentaire (montant défini par jugement), et je continue à payer la moitié du crédit immobilier. Ayant conservé la voiture sur laquelle nous avons un crédit important (voiture neuve), je paie aussi intégralement ce crédit.

Mon épouse touche l'intégralité des allocations familiales pour les 4 enfants.

Elle est salariée, et je gagne environ 25% de plus qu'elle.

J'ai du me prendre un logement conséquent (type 4) afin de pouvoir recevoir mes 4 enfants le WE et pendant les vacances.

J'ai un salaire de 2500 euros par mois, et une fois que j'ai payé toutes ces charges (pension, loyer, crédits), il me reste 400 euros pour payer tout le reste (nourriture, essence, assurance, tel, elect, impot, etc...).

Pour ma femme, elle touche environ 3500 euros net par mois en incluant pension + alloc + ma participation au crédit immobilier.

Le remboursement du crédit immobilier es de 350 euros par mois chacun, le montant de mon loyer 875 euros.

ma situation financière étant difficile, pourriez vous me conseiller sur une solution ?

Comment faire pour obtenir l'indemnité d'occupation mensuellement?

Puis-je arreter de payer ma part de crédit immobilier pour la maison?

Quels sont les risques ? Quelle procédure à suivre?

Comment exiger la vente de la maison ?

Merci de vos réponses,

François